

1891 : PROCÈS-VERBAL D'ADJUDICATION D'UN ARBRE

APPARTENANT A LA COMMUNE DE CUNAC

(1891, 29 novembre)

L'an mil huit cent quatre vingt onze et le vingt-neuf novembre à l'heure de midi, Nous Barrau Henri maire officier de la commune de Cunac, nous sommes rendu sur la place publique du dit lieu accompagné de MM. Vène et Bories, conseillers municipaux à cet effet délégués, pour procéder à l'adjudication aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur d'un orme appartenant à la commune planté sur la place publique de Cunac, en conséquence de la délibération du conseil municipal de la dite commune du quinze mars dernier approuvée par monsieur le Préfet du Tarn le dix-huit du même mois et des affiches annonçant la vente, apposées aux lieux accoutumés et dans les délais légaux.



Après avoir donné lecture de la délibération du conseil municipal votant la dite vente, nous avons fait procéder par le crieur public de la commune à la crie et réception des surenchères sur la mise à prix de dix francs.

Plusieurs enchérisseurs ont fait des offres et en ont fait monter le prix à quarante francs. Le dernier et plus fort enchérisseur à été le sieur Juéry Félix propriétaire à Montplaisir, commune d'Albi qui a fait la dite offre de quarante francs.

En conséquence le dit Juéry Félix a été déclaré acquéreur du dit orme pour la somme de quarante francs.

Et aussitôt le sieur Juéry Félix s'est engagé à faire arracher et retirer ledit arbre de sur les lieux avant le premier janvier prochain, à en verser le prix dans la caisse municipale et à payer les frais du présent.

Le sieur Juéry Félix ayant été reconnu solvable par la commission, nous avons accepté ses engagements.

Et ont les membres de la commission et le dit Juéry Félix signé avec nous après lecture faite.

Fait et clos à Cunac les jours, mois et an susdits.

[Signatures]

Vène Bories Juéry Barrau